

REFERENCE

Protection des Hommes au travail

Contrefaçons et copies des EPI : les pièges du e-commerce

P. 4

Zoom sur

BIA Fournitures
Industrielles

P. 7

Affaires publiques

Les dernières
infos sur la réglementation

P. 9

Infos SYNAMAP

Les actualités du syndicat et
de ses adhérents

P. 10

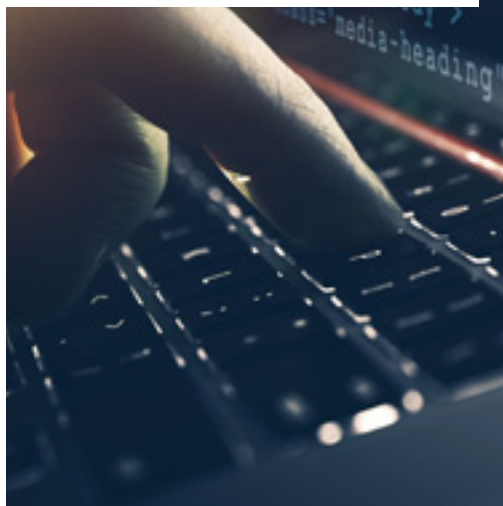
En bref

Les infos du marché de
la prévention et de la protection

P. 17

4 | A la une

Contrefaçons et copies des EPI : les pièges du e-commerce



7 | Zoom sur

BIA Fournitures Industrielles, distributeur d'équipements de protection individuelle et de fournitures industrielles



9 | Affaires publiques

Précisions

Casques de chantier : les garanties apportées par la marque NF

Info

Nouveau règlement EPI : précisions sur la période transitoire

10 | Infos SYNAMAP

3M a finalisé l'acquisition de Scott Safety

Infield Safety France se restructure en profondeur

E.P.I. Center poursuit sa politique de marques exclusives avec AUDA pour les chaussures de sécurité

T2S : un savoir-faire reconnu sur petit écran

Formation Technique EPI : prochaine session

Dräger intensifie son développement en France

Expoprotection : le rendez-vous incontournable de l'année 2018

13 | Produits et solutions



17 | En bref

Innovation

ErgoLift, la plateforme motorisée développée par Audinnov

Travaux publics

Une convention pour améliorer la santé et la sécurité au travail

Risque électrique : l'INRS publie une série d'affiches pour sensibiliser les entreprises

Edito

Meilleurs vœux et une année 2018 qui s'annonce plus sereine !

L'année 2017 s'est conclue sur une note finalement positive : la mauvaise interprétation par la commission du calendrier de mise en œuvre du nouveau règlement, évoquée dans ces colonnes créait une réelle incertitude en fixant au 21 avril 2019, le délai de re-certification des EPI et avait inquiété tant les industriels que les organismes notifiés, et de façon générale, l'ensemble des acteurs de notre marché. Nous avons, Le SYNAMAP, tout comme l'ESF dont nous assurons la présidence, poursuivi, depuis 2016, conjointement avec d'autres organisations telles qu'Euratex ou ETSA, nos actions afin que la commission revienne à une interprétation conforme aux premières approches.

Et nous avons été entendus !

En décembre dernier un position paper a été rédigé par les experts de la commission, reprenant pour une très grande partie, les positions et propositions de notre organisation professionnelle, et plus particulièrement une phase de transition s'échelonnant jusqu'à l'année 2023. Cela octroie donc, comme nous le souhaitons, davantage de temps à nos membres et aux acteurs du marché pour se mettre en conformité avec le nouveau règlement et permet également une reconnaissance pendant cette période des produits certifiés sur la base de l'ancienne directive. Le SYNAMAP a donc une nouvelle fois réussi, en impliquant l'ESF, à faire entendre sa voix et à asseoir sa légitimité d'interlocuteur privilégié et de producteur d'opinion.

Vous êtes d'ailleurs toujours plus nombreux à faire confiance au SYNAMAP pour vous représenter, tendance que nous souhaitons confirmer encore une fois en 2018 ! Pour ce faire, nous poursuivrons nos efforts de communication et de visibilité envers tous les acteurs du marché.

En 2018 se tiendra également le salon de référence de notre secteur, Expoprotection. Ce sera, nous le pensons, un événement riche, en échanges et opportunités, avec des retours positifs pour nos adhérents exposants. Notre organisation s'appuie sur des partenariats forts, dont celui avec Reed Exhibitions, et nous travaillons actuellement sur de nouveaux projets.

Je vous réitère, en mon nom et celui de toute l'équipe du SYNAMAP, tous mes vœux, vous souhaitant une excellente et fructueuse année 2018 et une très bonne lecture de cette édition.

Renaud Derbin
Président du SYNAMAP
Président de l'ESF

Contrefaçons et copies des EPI : les pièges du e-commerce



La révolution numérique chamboule l'économie traditionnelle. L'essor du e-commerce est le fer de lance de cette révolution. En France, même si la vente en ligne n'est estimée qu'à 10% du commerce de détail, sa progression de 14% en 2017*, pour une valeur qui approche les 80 milliards*, en fait un acteur incontournable du marché. Mais attention, comme toujours sur Internet, le pire côtoie le meilleur : cet article vous donne quelques clés afin de déjouer les pièges du Web lors de l'achat d'un équipement de protection individuelle (EPI).

Un simple moteur de recherche donne accès à une offre considérable pour un même type de produit. Les marques qui ont pignon sur rue, celles à qui on peut poser une question et obtenir une réponse, côtoient des marques fantômes, sans différenciation apparente. Le premier piège d'Internet est de croire ce que l'on voit : les produits ont la même apparence, le site est digne de confiance mais le produit reçu, même s'il semble identique, peut être différent. En ce qui concerne les EPI, il est commun de trouver parmi les originaux, deux types de produits : les contrefaçons et les copies.

Les contrefaçons

La contrefaçon est la reproduction, d'apparence identique, d'un produit avec usurpation d'une marque commerciale. Mais au delà du non-respect des droits du titulaire de la marque, la contrefaçon représente également une menace pour les utilisateurs susceptibles d'acquérir un produit de mauvaise qualité voire dangereux du fait du non-respect des normes de sécurité et de la législation par le contrefacteur. Pour l'ensemble de ces raisons, la loi réprime lourdement la vente ou l'achat de contrefaçons.

La contrefaçon est très difficile à détecter de visu.

D'autres indices permettent de mettre en garde l'acheteur. En premier lieu, un prix très bas doit éveiller des soupçons : l'absence de coûts de recherche et développement, de certification, de marketing et de lutte contre les contrefacteurs, permet une marge substantielle malgré un petit prix. En second lieu, l'absence de notice d'information est la preuve d'un contrefacteur ou, pour le moins, d'un revendeur négligent. En cas de doute, contacter la marque originale qui saura dire s'il s'agit d'une contrefaçon ou pas.

Les copies

La copie est la reproduction, d'apparence identique, d'un produit sous une autre marque. Si un produit n'est pas protégé par un brevet, une autre marque peut, sous certaines conditions, le copier. La copie doit être certifiée CE pour la vente dans l'Union Européenne. Cette condition n'est généralement pas respectée par les copies présentes sur les sites de vente en ligne.

Prenons l'exemple d'un bloqueur sur corde de marque CAMP, certifié EN 567 et EN 12841/B. L'original, par ailleurs titulaire d'un brevet en vigueur, représenté sur la photo 1, a été copié. Lors de la réception de la copie, achetée sur un site de vente aux enchères connu, force est de constater que la notice d'information n'est pas fournie et que le marquage CE est suivi d'un numéro de laboratoire qui n'est pas notifié pour ce type d'EPI.

* chiffres FEVAD

Exemples de produits copiés

1



**Bloqueur de poitrine
TURBOCHEST de CAMP**

2



**Bloqueur de pied
TURBO FOOT RIGHT de CAMP**

3



**Bloqueur-poignée
ASCENSION de PETZL**

4



**Casque PLASMA AQ de KASK
par NEOFEU**

Pour les copies frauduleuses, le prix aussi est un indicateur de la supercherie : un EPI vendu au tiers de la valeur de l'original est fortement suspect !

Pour faire plus vrai, certains sites affichent une copie d'un pseudo certificat d'examen CE de type dont les indications légales sont illisibles...

Au regard de la directive EPI 89/686 CEE (article 12), la déclaration de conformité "CE" est le seul document attestant de la conformité d'un EPI à la directive. Cette déclaration de conformité est téléchargeable sur la plupart des sites des fabricants respectant la législation. Le nouveau règlement (UE) 2016/425 qui remplacera la directive à partir du 21 avril 2018, rend obligatoire que la déclaration de conformité UE soit livrée avec le produit ou qu'elle soit consultable sur le site Internet du fabricant. En cas de doute, il suffit de demander la déclaration de conformité au fabricant. Si vous n'arrivez pas à contacter le fabricant, mieux vaut ne pas acheter son produit.

L'achat des pièces de rechange

Certains EPI ont des pièces d'usure qu'il est possible de changer afin de prolonger la durée de vie du produit. Ces possibilités de rechanges ainsi que la référence des pièces concernées sont indiquées dans la notice d'information obligatoirement fournie avec l'EPI.

Depuis peu, des sites Internet proposent des pièces de rechange pour une multitude de produits, sans l'accord du fabricant du produit original, et sans certification de la pièce détachée. Sur le plan légal, Il faut savoir que l'utilisation de ces pièces de rechange entraîne la perte de la garantie du fabricant original et de la certification CE. Sur le plan de la sécurité, le produit peut devenir dangereux et perd le bénéfice du contrôle par un laboratoire indépendant. Ici aussi, le faible coût par rapport à la pièce de rechange original doit alerter le consommateur.

Le contrôle du e-commerce

Dans tous ces cas (contrefaçons, copies illégales, ou pièces de rechange illégales), l'apposition induite du marquage CE est une infraction (art. 13-4 de la directive 89/686 CEE) et l'Etat membre doit prendre toutes les mesures appropriées pour restreindre ou interdire la mise sur le marché du produit en cause ou assurer son retrait du marché. En France, les douanes sont chargées de l'application de ces mesures.

Malheureusement, le commerce en ligne a des spécificités facilitant la fraude : anonymat, sentiment d'impunité, transformation permanente des sites, impossibilité de remonter jusqu'au fabricant et extrême morcellement des envois. Le volume croissant d'envois, les procédures manuelles, le manque de renseignements préalables et la pénurie de ressources humaines, contribuent à la défaillance générale des activités de contrôle et de lutte contre la fraude**.

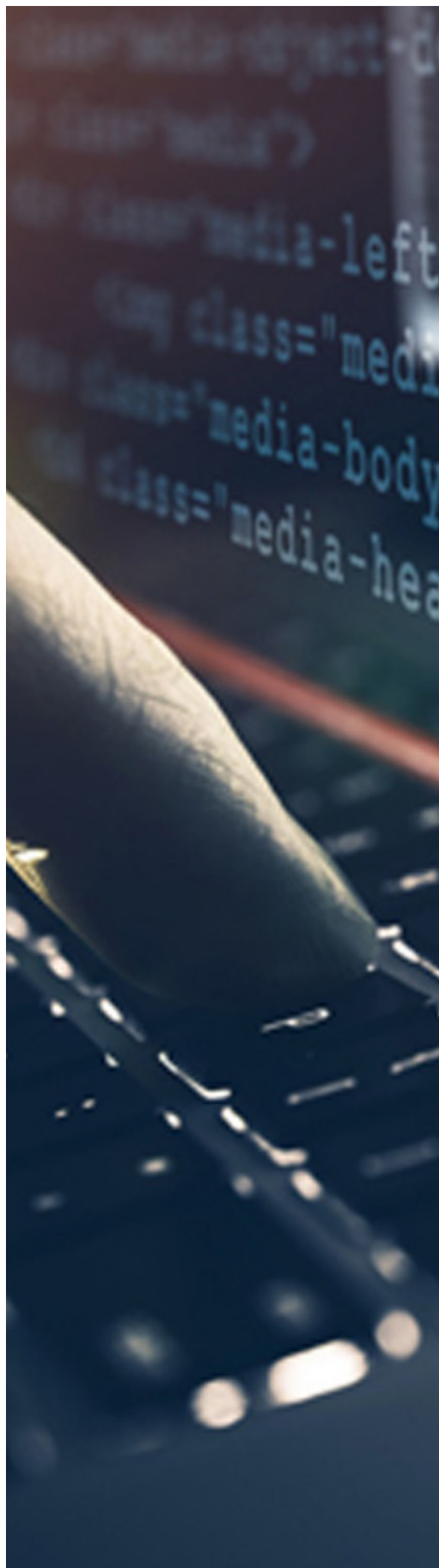
Vigilance et vérifications

Face à l'impuissance des services de surveillance, la méfiance du consommateur et l'information sur les pièges de la vente en ligne sont les deux principaux leviers de la lutte contre les EPI illicites vendus sur la toile.

L'achat en ligne d'un équipement de protection et de sécurité demande de la vigilance et quelques vérifications de conformité. Les principaux acteurs du e-commerce ne sont pas un gage de conformité des produits. Quant aux envies d'achats sur les sites aliexpress ou taobao, elles doivent inciter à la plus grande suspicion. En cas de doute, l'avis du fabricant original doit être requis afin de valider, ou pas, l'authenticité d'un EPI.

Denis Pivot

** Rapport d'étude sur le commerce électronique transfrontalier - Organisation mondiale des douanes, mars 2017



BIA Fournitures Industrielles, distributeur d'équipements de protection individuelle et de fournitures industrielles

Implantée dans le Nord-Pas-de-Calais, Bia est une entreprise familiale proposant des EPI pour tous types de métiers (de la soudure en passant par ceux de l'agro-service, de la chaudronnerie, de l'agriculture, chimie, manutention...).

BIA Fournitures Industrielles est un distributeur de produits d'étanchéité et de flexibles (gestion des fluides), de mobilier d'atelier et plus généralement de fournitures industrielles. Mais ce sont surtout les équipements de protection individuelle qui représentent la gamme de produits phare de l'entreprise, réalisant 65 % du chiffre d'affaires.

Créée en 1903, l'entreprise BIA est une affaire de famille. Les actuels dirigeants, Hervé et Vincent BIA, poursuivent la stratégie de l'entreprise qui a contribué à sa renommée : anticipation, innovation, organisation pour assurer une excellente qualité de service. Aujourd'hui, l'entreprise BIA est considérée comme une valeur sûre dans son cœur de métier. BIA s'appuie sur le groupement d'indépendants AGAD, représentant une force d'achat et une certaine crédibilité vis-à-vis des clients, mais reste seul maître de ses choix dans ses approvisionnements et ou encore dans ses partenariats.

La garantie d'une réelle expertise

BIA propose des protections de la tête aux pieds, pour tous, hommes et femmes de tous les gabarits (du XS au 5XL, et sur mesure). Avec 2 000 m² de stockage, c'est plus de 20 000 références que l'entreprise met à disposition. Ce très large choix de produits permet à BIA de répondre à tous les besoins. Sa capacité de stockage la place comme un acteur majeur du Nord de la France. "Nous avons la volonté de nous positionner comme un référent des EPI techniques" indique Vincent Bia.

C'est pourquoi sa force commerciale est formée pour apporter des solutions concrètes et efficaces à ses clients. Par exemple pour les lunettes à verres correcteurs, les protections auditives moulées, les protections respiratoires, le contrôle des harnais... L'entreprise réalise également la personnalisation des vêtements de travail en interne. "Nous travaillons beaucoup avec nos clients pour adapter notre logistique à leurs besoins (cadencement,

commandes ouvertes, paquetages, site e-commerce...). En tant que spécialiste des EPI nous nous devons d'apporter plus que des produits à nos clients" ajoute Vincent Bia.

Face à la technicité des produits et à la complexité de l'environnement réglementaire, l'entreprise a acquis les connaissances nécessaires pour répondre aux besoins et aux problématiques de ses clients. Elle se positionne désormais comme un véritable expert des EPI.

La satisfaction client, un engagement quotidien

BIA poursuit et intensifie plus que jamais son développement, avec la satisfaction client au cœur même de sa stratégie.

Avec plus de 110 années de savoir-faire, 5 générations et 15 salariés soudés, BIA offre un vrai patrimoine familial économique !

La taille humaine de l'entreprise est un atout majeur qui lui garantit une grande souplesse et la réactivité attendue.

"L'entreprise se développe en anticipant les besoins, mais surtout en respectant la satisfaction du client", précise Vincent Bia.

Les EPI étant de plus en plus techniques et innovants et les normes européennes évoluant sans cesse, avec une législation complexe, l'entreprise organise régulièrement des journées de formation et de sensibilisation pour ses clients, afin de leur donner des informations précises et pertinentes. Toujours dans un souci de qualité de service, les dirigeants actuels ont réorganisé et adapté l'outil magasin aux exigences des normes internationales reconnues.

"Nous avons la volonté de nous positionner comme un référent des EPI techniques."

Vincent BIA, Gérant BIA

"Nous nous efforçons d'appliquer au quotidien les normes de

qualité pour, avant tout, améliorer notre efficacité et optimiser notre service", indique Hervé Bia, co-gérant de BIA. C'est dans cet objectif de qualité de services que BIA a mis en place une solution de recyclage des chaussures de sécurité, "Takapas". Un double bénéfice puisqu'il permet de satisfaire les clients, tout en faisant un geste pour l'environnement. Un bel exemple !



En bref

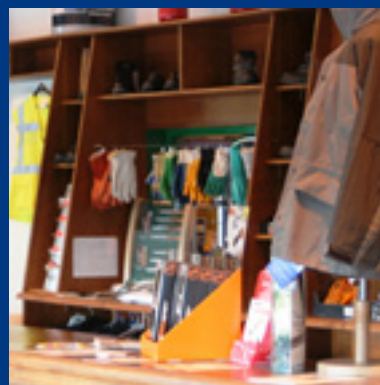
+ de 110 ans de savoir-faire.

Entreprise familiale : 5 générations.

Des produits pour hommes et femmes, de tous gabarits : du S au 5XL.

2 000 m² de stockage.

+ de 20 000 références produits.



BIA Fournitures Industrielles

3 rue Louis Breguet - ZAC Marcel Doret
BP 55 - 62101 CALAIS Cedex

Tél. : 03 21 19 61 00
Email : info@bia-france.fr
Internet : www.bia-france.fr

TAKAPAS

"Recyclage des chaussures de sécurité"



LA VALORISATION

1
RÉCEPTION
DES
CHAUSSURES

2
TRI

3
BROYAGE

4
SÉPARATION
MÉCANIQUE
DES
ÉLÉMENTS

Jusqu'à **90%** de déchets
résiduels valorisés

5
TRAITEMENT LOCAL
GRÂCE À UN PROCÉDÉ
INNOVANT EXCLUSIF

RECYCLAGE DES MÉTAUX,
PLASTIQUES, CARTONS...

OU

CSR = VALORISATION
EN COMBUSTIBLES

La collecte

BIA collecte les chaussures de sécurité usagées, toutes marques et tous modèles confondus (coquilles et semelles acier et/ou composite) non-souillées. L'entreprise propose une prestation complète adaptée à la taille de l'entreprise souhaitant recycler :

- le dépôt de caisses ou bennes de collecte avec système de traçabilité
- la gestion du ramassage et du transport.

L'information

Pour informer les équipes et sensibiliser les salariés, BIA propose :

- la personnalisation des contenants de collecte
- la mise à disposition de supports de communication interne (flyers, affiches, visuels intranet).

L'avantage

Takapas permet d'optimiser la distribution des EPI, et donc la gestion des consommables dans l'entreprise.

Contact

Tél. +33 (0)3 21 19 61 07
Port. +33 (0)6 16 39 22 20
info@takapas.fr



www.takapas.fr



Précisions

Casques de chantier : les garanties apportées par la marque NF

L'offre pléthorique de casques de chantiers rappelle une fois encore la nécessité de compter sur des signes de qualité, au premier rang desquels figure la certification NF dédiée aux équipements de protection de la tête pour les chantiers et l'industrie. Explications...

Plus d'1,5 million de casques de chantier seraient vendus sur le marché français chaque année. Les fabricants proposent aujourd'hui une offre complète qui comprend aussi bien des casques d'entrée de gamme que des références à forte valeur ajoutée.

AFNOR Certification soutient ce marché en délivrant la marque NF. Elle permet à un fabricant de mettre en avant son savoir-faire et la conformité de son produit par rapport aux normes en vigueur. C'est un gage de confiance utile pour se différencier sur un marché très concurrentiel et un véritable atout pour les appels d'offres. La certification NF permet ainsi de tirer le marché vers le haut pour la sécurité des utilisateurs tout en limitant la gêne occasionnée par le port de cet EPI.

Des critères de certification pour trois catégories de casques

La certification NF s'appuie sur trois normes dédiées à trois catégories de casques

différentes : EN 812 pour les casquettes anti-heurt, EN 397 pour les casques de protection et EN 14052 pour les casques de protection à haute performance. Dans tous les cas, les produits qui prétendent à la certification sont testés en laboratoire, en toute impartialité. Des contrôles sont réalisés chaque année.

Des exigences complémentaires à celles fixées par les normes européennes sont également décidées par les membres d'un comité de marque NF. Les besoins spécifiques des utilisateurs et prescripteurs sont ainsi pris en compte pour que les critères de certification demeurent pertinents. C'est le cas par exemple d'exigences sur le poids maximal du casque et la prise en compte de son recyclage en fin de vie. La certification NF conduit aussi le fabricant à prouver qu'il met tout en œuvre, dans son usine, pour assurer une qualité de fabrication et une écoute du client, selon les exigences de l'ISO 9001.

+ d'infos

Pour toutes demandes, n'hésitez pas à contacter AFNOR Certification (<https://certification.afnor.org>), ou à vous rendre sur le site www.marque-nf.com afin de télécharger les règles de certification NF026.



Info

NOUVEAU REGLEMENT EPI : précisions sur la période transitoire

Le 21 avril 2018, le nouveau règlement 2016/425 relatif aux EPI entrera en application. Afin de faciliter pour les fabricants d'EPI le passage de l'ancienne directive 89/686/CEE au nouveau règlement, une période transitoire (21 avril 2018 - 20 avril 2019) a été prévue à l'article 47 du nouveau règlement. Pendant cette période, l'ancienne directive et le nouveau règlement coexisteront. A partir du 21 avril 2019, seul le règlement s'appliquera.

En pratique, pour les fabricants d'EPI

- Les EPI fabriqués avant le 21 avril 2019 et mis sur le marché avant le 21 avril 2019 (conformément à la directive) pourront continuer à être mis à disposition sur le marché après le 21 avril 2019 – fin de validité de leur AET-CE au 21 avril 2023.
- Les EPI fabriqués avant le 21 avril 2019 (conformément à la directive) - non mis sur le marché avant le 21 avril 2019 - et qui seront mis sur le marché après le 21 avril 2019 devront être conformes au règlement.
- Tous les EPI fabriqués à partir du 21 avril 2019 devront être conformes au règlement.

Il est important de distinguer la mise sur le marché (la première fourniture d'un EPI sur

le marché par le fabricant/importateur à un distributeur / utilisateur final) de la mise à disposition (toute fourniture ultérieure de l'EPI par exemple d'un distributeur à un autre distributeur ou d'un distributeur à un utilisateur final – ledit EPI ayant déjà été mis sur le marché par un fabricant / importateur).

EPI mis sur le marché après le 21 avril 2019 : validité des certificats

En décembre dernier, la Commission européenne a publié un document d'orientation concernant l'application de la période transitoire. Ce document apporte des précisions pour les EPI mis sur le marché après le 21 avril 2019. Ces EPI qui doivent être conformes au nouveau règlement, pourront être mis sur le marché sur la base d'une attestation d'examen et/ou d'une décision d'approbation CE de type délivrée(s) en vertu de l'ancienne directive avant le 21 avril 2019, et ce, jusqu'au 21 avril 2023. Après cette date, la validité de l'attestation d'examen/décision d'approbation CE de type expirera et une nouvelle attestation / décision d'approbation sera requise conformément au nouveau règlement.

Attention !

Une attestation d'examen / décision d'approbation UE de type sera requise en vertu du nouveau règlement en cas de :

- modification substantielle par le nouveau règlement d'une ou plusieurs des exigence(s) essentielle(s) de santé et de sécurité applicable(s) requérant un niveau de protection plus élevé que sous l'ancienne directive ;
- changement dans la conception / fabrication de l'EPI depuis le dernier examen CE de type ;
- évolution de l'état de la technique généralement reconnu qui se reflète dans les normes européennes harmonisées (normes actualisées impactant d'une manière significative le respect des exigences de sécurité, retrait des normes en vigueur) impliquant une non-conformité du produit.

Infos adhérents du SYNAMAP

3M a finalisé l'acquisition de Scott Safety

3M a annoncé la finalisation de l'acquisition de Scott Safety auprès de Johnson Controls.

Scott Safety est un fabricant d'équipements de protection individuelle comme les appareils de protection autonomes, les solutions de détection de gaz et de lutte contre l'incendie, etc.,

Les gammes Scott Safety vont donc venir compléter celles de 3M dont la division Protection individuelle commercialise des équipements de protection respiratoire, auditive ou antichute. 3M propose aussi une gamme complète de solutions pour la protection de la tête, des yeux et du visage, ainsi que des solutions de haute visibilité rétro réfléchissantes pour les vêtements de protection.

"L'alliance des solutions de protection et de détection de Scott Safety avec les produits et marques reconnues mondialement de 3M permettra d'offrir une gamme plus large de produits et solutions de protection pour répondre aux besoins des utilisateurs finaux", a souligné 3M dans un communiqué de presse.



Infield Safety France se restructure en profondeur

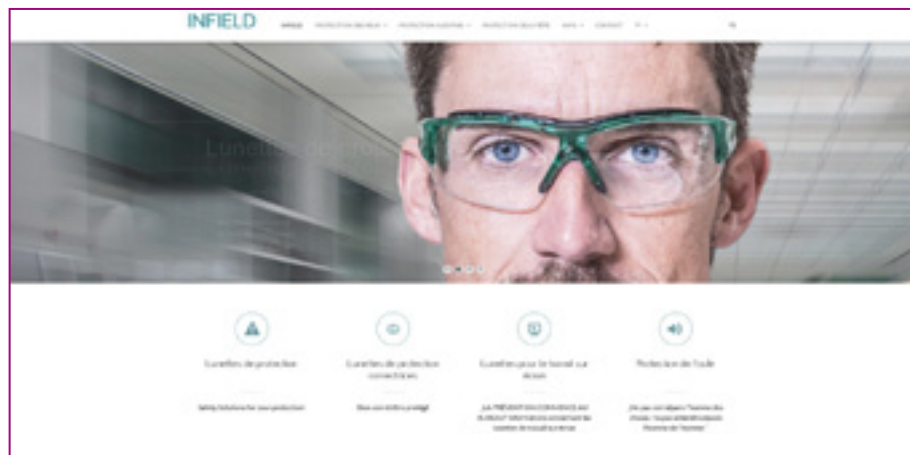
Racheté par Infield Safety GmbH, Infield Safety France est désormais la branche commerciale France d'Infield Safety GmbH et confirme son expertise en matière de protection oculaire aussi sûre qu'innovante.

Depuis ce rachat, la Direction Commerciale a été reprise, en début d'année, par Monsieur Nicolas Bialy et de nombreux changements ont été mis en place :

- Force de vente : renforcement des compétences et de la présence terrain.
- Logistique : amélioration du service clients.
- Communication : plus d'informations, de conseils et de visibilité.
- Produits : évolution des gammes de protections oculaires.

Des chiffres éloquentes

Les effectifs sont désormais 100% dédiés aux équipements de protection Infield Safety. La restructuration et le renforcement de l'expertise de chacun porte ses fruits. En effet, après 2 années de stabilité, 2,5 M€ en 2015 et en 2016, le CA 2017 s'envole pour atteindre bientôt un objectif de 20% d'augmentation pour 2017. Infield Safety est un acteur important du marché français de la protection oculaire, auditive et de la tête.



Evènement

Formation "Technique EPI" : Prochaine session

La prochaine session de la formation Technique EPI du SYNAMAP aura lieu **du 19 au 23 mars 2018** à Paris.

Programme :

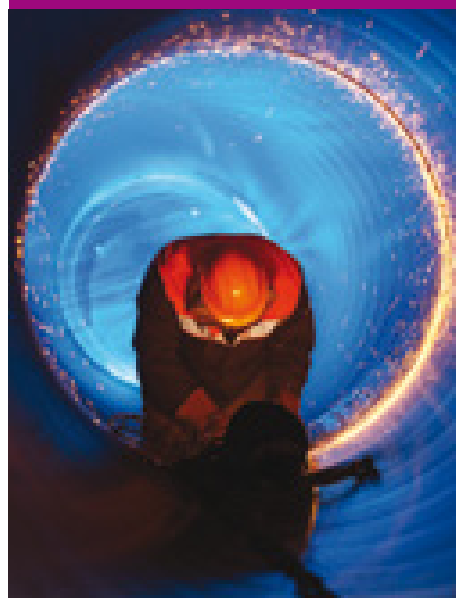
La formation Technique EPI du SYNAMAP aborde la réglementation française et européenne, ainsi que les aspects techniques des différents types de protections de toutes les familles d'EPI.

- Santé et sécurité au travail, cadre général et réglementaire
- Protection auditive
- Protection contre les chutes de hauteur
- Protection des mains
- Protection des pieds
- Protection des voies respiratoires
- Protection des yeux
- Protection Haute-visibilité
- Vêtements de protection

Objectifs :

- Renforcer ses compétences techniques sur les EPI.
- Intervenir en véritables prescripteurs d'EPI dans l'analyse des risques.
- Préconiser les EPI adaptés aux différentes situations professionnelles, etc.

Pour vous inscrire ou avoir plus d'informations, veuillez contacter :
Laure FERRUS - lferrus@synamap.fr - 01 79 97 75 13.



E.P.I. Center poursuit sa politique de marques exclusives avec AUDA pour les chaussures de sécurité

E.P.I. Center a instauré une politique de marques exclusives, initiée avec Gamex®, une collection de vêtements de travail lookés, fonctionnels et de qualité conçue avec Molinel. Les objectifs ?

Bénéficier de l'expertise et du savoir-faire de fabricants reconnus sur le marché ; Maîtriser les ressources produits afin d'éviter tous risques de rupture d'approvisionnement ; Renforcer la pertinence et la richesse de l'offre spécifique au groupement afin de répondre aux attentes des adhérents et de leurs clients.

Le choix de la marque AUDA pour les chaussures de sécurité

E.P.I. Center relance la marque AUDA afin de proposer une gamme de chaussures de sécurité lookées, confortables et techniques, répondant aux principales demandes du marché.

Bénéficiant du savoir-faire et l'expertise du groupe U-Invest, cette marque présente tous les atouts indispensables pour satisfaire au cahier des charges d'E.P.I. Center et aux attentes de ses adhérents et de ses clients finaux. AUDA devient ainsi la deuxième marque exclusive d'E.P.I. Center, dédiée aux chaussures de sécurité.

Une gamme courte, équilibrée et performante

Composée de 6 modèles, pour son lancement, elle couvre une large palette des besoins du marché :

- E-Push et E-Pull : un duo haut/bas de chaussures S3 ESD au look sportif de type sneaker, pensées principalement pour les artisans.

- E-Cross et E-Dock : un duo haut/bas de chaussures S3 Ci au look trail, dédiées au bâtiment et au second œuvre.

- E-Dune : une chaussure basse S3 ESD au look sportif de type running, pour les personnels de l'industrie, de la logistique et des collectivités.

- E-Log : une chaussure basse S1P ESD au look sportif de type sneaker. En cuir velours et mesh respirant, dotée d'une semelle particulièrement résistante à la glisse, elle est préconisée pour les métiers de la logistique et des services.

E.P.I. Center et AUDA ont fait le choix d'allier de beaux matériaux, des technologies pointues et un design fort pour porter haut leurs couleurs grâce à cette gamme de qualité, bénéficiant d'excellentes performances !



Reportage

T2S : un savoir-faire reconnu sur petit écran

Chaque semaine, le programme court "Ambitions d'entrepreneurs" diffusé tous les samedis et dimanches met en lumière une ETI "made in France" qui réussit en France et à l'international.

Au mois de novembre, un reportage sur T2S a été diffusé. Il a présenté son activité, son savoir-faire et ses ambitions pour les années à venir. Il a également permis de montrer la place de l'innovation dans la stratégie de l'entreprise, avec une présentation de la dernière nouveauté, la veste connectée.

Juste, clair et très représentatif, ce reportage mérite un coup d'oeil !

Lien pour visualiser le reportage : <https://www.lci.fr/supplements/ambitions-d-entrepreneurs/ambitions-d-entrepreneurs-t2s-2070038.html>

Actualités du syndicat

Nouveaux adhérents :



Armor-Lux conçoit des vêtements avec un savoir-faire unique dans la fabrication de produits en maille laine et coton.

www.armorlux.com



Shoes For Crews, spécialisé dans la fabrication de chaussures de travail et de sécurité antidérapantes, fournit les plus grandes enseignes de la restauration commerciale.

www.sfceurope.com

Nouveau membre associé :



Teijin, leader mondial des aramides, est le fabricant des fibres Twaron®, Technora® et TeijinConex® qui composent les vêtements et gants de protection thermique et mécanique.

www.teijinaramid.com

Commission "Protection de la tête" : Nouveau Président

Le 27 novembre 2017, la commission "Protection de la tête" du SYNAMAP a élu son nouveau Président. C'est donc Jérémy Le Hot, Sales Manager France & Benelux chez Centurion Safety, qui occupe désormais la présidence de cette commission.



Dräger intensifie son développement en France

Dräger Safety France SAS et Dräger Médical SAS fusionnent et donnent naissance à Dräger France SAS. Avec cette simplification de structure juridique, le Groupe Dräger renforce sa présence en France.

Rappelons tout d'abord que Dräger est un fabricant de solutions de détection de gaz, de protection corporelle et respiratoire à destination des activités professionnelles, d'évacuation et d'intervention, acteur majeur dans les domaines des technologies de sécurité et médicale.

"Avec Dräger France, notre proximité opérationnelle reste intacte avec l'engagement de plus de 400 collaborateurs hautement qualifiés, dont plus de 200 personnes dédiées aux services de maintenance", explique Yves Le Gouguec, Président de Dräger France SAS.

Avec sa filiale Audit Expertise Conseil (AEC) SAS, Dräger France SAS a pour mission d'accroître durablement la valeur ajoutée envers les clients et les partenaires.

"Nous allons poursuivre nos investissements afin de renforcer nos services de proximité, favoriser l'accessibilité à l'innovation utile ou encore aller plus loin dans la fiabilité et la sécurité de nos solutions. Sans oublier nos engagements environnementaux et sociétaux, au coeur de notre stratégie globale et locale", conclut Yves Le Gouguec.

Evènement

Expoprotection : le rendez-vous incontournable de l'année 2018 !

La prochaine édition d'Expoprotection aura lieu du 6 au 8 novembre 2018 à Paris Porte de Versailles.

Salon de la prévention et de la gestion des risques, Expoprotection est le lieu de rencontres incontournable pour les acteurs de la prévention et de la gestion des risques professionnels.

Rappelons aussi que ce salon est une véritable plateforme deancements de produits et de solutions.

Unique en France, l'offre est structurée autour de deux univers complémentaires :

- L'espace "Risques professionnels, naturels & industriels", réunissant les acteurs de la prévention et de la protection contre les risques professionnels et environnementaux

- L'espace "Risques malveillance & feu", réunissant les acteurs de la prévention et de la protection des hommes, des biens et des informations contre les actes de malveillance et le feu.

Inscrit dans le Top 3 des salons européens en prévention et gestion des risques, Expoprotection 2016 a encore une fois rempli son rôle de rendez-vous révélateur d'innovations et de tendances, le bilan de l'édition 2016 ayant de nouveau accrédité la dimension et l'importance d'Expoprotection.

En effet, la forte densité de visiteurs a

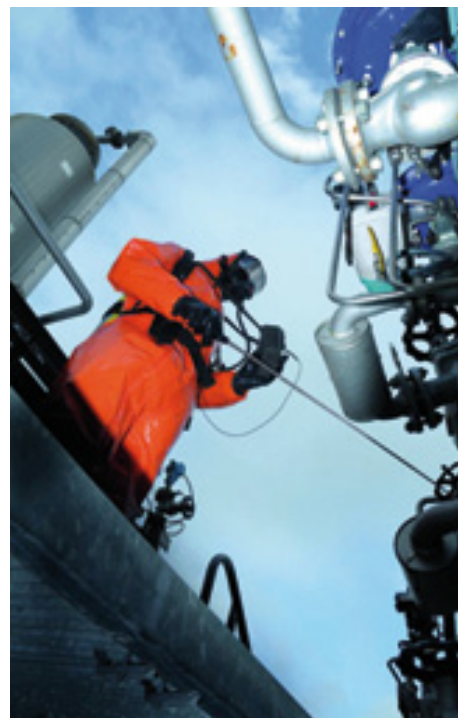
réaffirmé l'attractivité d'Expoprotection, porté par une forte mobilisation des acteurs de la prévention et de la gestion des risques.

En 2016, le salon a affiché une hausse remarquable du nombre d'exposants, 754 au total pour 687 en 2014, soit 9,17 % de plus. La forte densité quotidienne de visiteurs dans les allées en 2016, 8 245 par jour en moyenne, a confirmé l'attractivité de ce rendez-vous unique et reconnu, mesuré par l'exceptionnelle implication des acteurs de la prévention et de la gestion des risques.

Avec un visitorat qualifié, dont 44 % étaient des intermédiaires professionnels (distributeurs, importateurs, installateurs, etc.) et 56 % des utilisateurs finaux ou prescripteurs externes.

Source de réflexion et d'anticipation, Expoprotection avait pour ambition en 2016 de répondre à l'objectif principal de ses visiteurs, découvrir de nouveaux produits et détecter les innovations du secteur. Vitrine des derniers lancements et des tendances actuelles du marché, le salon a été le tremplin d'innovations et de nouveautés et compte bien reconduire ce succès en 2018.

Alors, rendez-vous les 6, 7 et 8 novembre 2018 !



Bilan 2016

+ de 750 exposants avec des univers complémentaires.

+ de 300 innovations présentées.

+ de 20 000 visiteurs : France 85 %, international 15%.

Des visiteurs qualifiés et spécialisés :
44 % d'intermédiaires et fournisseurs,
56 % d'utilisateurs finaux.

73% des visiteurs déclarent être décisionnaires ou prescripteurs en matière d'achats.

100 conférences et ateliers avec 6 000 auditeurs.



Produits et solutions

Découvrez les derniers produits et solutions proposés par les adhérents du SYNAMAP, experts de la sécurité des Hommes au travail et des équipements de protection individuelle.

3M



Casque électronique à modulation sonore 3M™ Peltor™ ProTac III

Normes : EN 352-1:2002 - EN 352-3:2002 - EN352-4:2001/A1:2005 - EN 352-6:2002 - EN352-8:2008.

Descriptif : Le casque 3M™ Peltor™ Protac™ III vous permet de vous concentrer sur votre travail dans un environnement bruyant, tout en communiquant avec vos collègues, sans retirer votre protection auditive.

Applications : Industries.

3M™ Speedglas™ 9002NC

Normes : NF EN 166 - NF EN 175 - NF EN 375.

Descriptif : Grâce aux propriétés optiques améliorées de la cagoule de soudure 3M™ Speedglas™ 9002NC, tout est plus clair, plus détaillé et plus contrasté.

Applications : Vous voyez des couleurs et des contrastes naturels, de quoi assurer un meilleur contrôle du bain de fusion et donc, produire de plus belles soudures.



Harnais Delta™ Confort 3M™

Norme : EN 361.

Descriptif : Ce harnais procure une meilleure ergonomie, des boucles plus légères et des sangles ultrarésistantes. Le modèle triangulaire crée une structure qui facilite le positionnement.

Applications : Harnais technique pour une utilisation quotidienne dans tous les secteurs d'activité.



3m-france-epi@mmm.com - www.3m.com/fr/securite

ATTENDANCE



MYPTI.FR

Norme : Protection du travailleur isolé.

Descriptif : Logiciel français pour gérer les DATI (Dispositif d'alerte pour Travailleur Isolé). Supervision en temps réel par Internet : programmer les DATI, gérer les alarmes, sécurité positive, localiser les personnes...

Applications : Une simple connexion Internet : sur une tablette, un smartphone ou un ordinateur.

y.laudier@attendance.fr - www.vigicom.fr

BIA Fournitures Industrielles



Takapas - Recyclage des chaussures de sécurité

Descriptif : BIA collecte les chaussures de sécurité usagées, toutes marques et tous modèles confondus (coquilles et semelles acier et/ou composite) non-souillées. L'entreprise propose une prestation complète adaptée à la taille de l'entreprise.

Applications : dépôt de caisses ou bennes de collecte avec système de traçabilité, gestion du ramassage et du transport.

info@takapas.fr - www.bia-france.fr

BIERBAUM-PROENEN



Collection Black Pro BP®

Veste de travail hommes (1894 565)

Pantalon de travail hommes (1895 565)

Cotte à bretelles hommes (1896 565)

Descriptif : Une révolution écologique : Chaque article BP® Black Pro est fabriqué à partir d'au moins 18 bouteilles PET. Cela permet à BP d'œuvrer pour le développement durable, tout en fabriquant des produits adaptés au lavage industriel

Applications : Conçue pour tous les professionnels.

s.theill@bierbaum-proenen.de - www.bp-online.com

CAMP FRANCE



Ares Visor clear

Normes : EN 166, Protection mécanique contre les particules à grande vitesse - EN 170, protection contre les rayons ultraviolets.

Descriptif : Visière de protection en polycarbonate thermoformé de 2 mm d'épaisseur. Installation et retrait faciles. Adhérence maximale au nez et aux pommettes, assurant une visibilité optimale. Position à affiner au moyen des commodités molettes latérales.

Applications : Accès sur corde, élagage, industrie, construction.



Ares Visor shaded

Normes : EN 166, protection mécanique contre les particules à grande vitesse - EN 172, filtre solaire à usage industriel.

Descriptif : Visière de protection en polycarbonate thermoformé de 2 mm d'épaisseur. Installation et retrait faciles. Adhérence maximale au nez et aux pommettes, assurant une visibilité optimale. Position à affiner au moyen des commodités molettes latérales.

Applications : Accès sur corde, élagage, industrie, construction.

contact@campfrance.fr - www.camp-france.fr

Produits et solutions

DELTA PLUS



Blouson OTAKE

Norme : EN343 - 3 - 3.

Descriptif : Blouson imper-respirant et léger grâce à son tissu polyamide enduit polyuréthane et sa doublure filet. Un col doublé polaire pour un confort optimal. Des zips étanches pour plus de protection.

Applications : BTP, construction, second œuvre, artisan, industrie légère, logistique.



Chaussures amagnétiques CONCORDE S3 SRC

Norme : EN ISO 20345 - S3 -SRC.

Descriptif : Confort optimal avec meilleure absorption des chocs, forme plus large, grande flexibilité. Semelle intérieure "Delta Plus Air Flow System" = grande respirabilité et encore plus d'amorti.

Applications : Artisans second œuvre, industrie lourde, industrie légère, services/logistique, secteur éolien.

information@deltaplus.fr - www.deltaplus.eu

DRÄGER



X-am 8000

Descriptif : Détecteur multigaz avec pompe interne (en option) pour la mesure simultanée de 1 à 7 gaz toxiques et inflammables ainsi que les COV avec la technologie PID.

Applications : Pour les mesures d'autorisation d'accès et la surveillance individuelle dans l'industrie.

fanny.nussbaumer@draeger.com - www.draeger.com

GAMESYSTEM



Portique aluminium amovible

Norme : EN 795.

Descriptif : Portique amovible tout-terrain permettant de sécuriser jusqu'à 2 opérateurs simultanément lors des interventions sur camion-citerne. Dispose de freins manuels pour bloquer la position. (162).

Applications : Toutes les entreprises qui cherchent à lutter contre les chutes de hauteur pour des opérations de dépotages.

games@gamesystem.com - www.gamesystem.com

INFIELD SAFETY



Lunettes de protection Flexor Plus

Normes : EN 166 - EN 172 (version solaire).

Descriptif : Lunettes de protection au design superbe, flexibles, incassables et confortables. Elles ne pèsent que 24 g. Un joint de caoutchouc assure une excellente protection contre les projections et les poussières.

Applications : Partout où une protection oculaire contre les projections est nécessaire.

contact.fr@infield-safety.com - www.infield-safety.fr

JALLATTE



JALDYNAM SAS

Norme : S3 CI SRC.

Descriptif : Modèle cuir nubuck, équipé de la semelle innovante J-ENERGY tri-composant PU2D / E-TPU de BASF capable de restituer 55% de l'énergie accumulée pendant la marche.

Applications : Industrie, transport, logistique, distribution, maintenance, tertiaire, second œuvre du bâtiment, collectivités.

commercial@jallatte.fr - www.jallatte.fr

KRATOS SAFETY



Harnais HYBRID AIRTECH (Réf. FA 10 215 00 'S-L', FA 10 215 01 'L-XXL')

Normes : EN 361:2002 - EN 358:1999 - EN 813:2008.

Descriptif : Facile et rapide à enfiler, ultraconfortable et polyvalent, ce harnais est le compromis idéal entre liberté de mouvement et travail en maintien et/ou suspension.

Applications : Parfait pour les travaux en industrie, sur pylône, accès sur corde, etc. *

* Disponibilité : 2^{ème} semestre 2018.

info@kratossafety.com - www.kratossafety.com

LEMAITRE SECURITE



Solar S3

Norme : EN ISO 20345 : 2011.

Descriptif : Modèle montant : maintien de la cheville. Croûte de cuir hydrofuge finition velours. Semelle PU2D adhérente, large et plate ; excellente stabilité. Absorbant de chocs au niveau du talon.

Applications : Logistique, second œuvre, manutention, distribution, industries automobiles...



Sun S1P

Norme : EN ISO 20345 : 2011.

Descriptif : Sneaker de sécurité. Maintien de la cheville. Tige lookée et résistante. Avant en "groove" anti-abrasion augmentant sa longévité. Semelle PU2D adhérente, large, plate ; excellente stabilité.

Applications : Logistique, second œuvre, manutention, distribution, industries automobiles...

info@lemaitre-securite.com - www.lemaitre-securite.com

Produits et solutions

MABEO INDUSTRIES



MabéoBox

Descriptif : Solution de distribution automatique pour la réduction de vos consommables, l'optimisation des approvisionnements, la diminution des stocks, la garantie d'une disponibilité permanente.

Applications : Badges individuels par personne et profil métiers, logiciel de gestion et de contrôle.
La solution pour tous !

mabeobox@mabeo-industries.fr - www.mabeo-industries.com

MSA THE SAFETY COMPANY



Gallet F1 XF avec écran oculaire teinté

Normes : EN443 - EN16471 - EN16473 - EN14458 - EN172.

Descriptif : Nouvelle option pour les casques de pompier Gallet F1 XF : l'écran oculaire est disponible en version teintée afin de fournir une protection solaire aux sapeurs-pompiers, et notamment aux écheliers.

Applications : Combiné avec l'écran facial clair, il offre une combinaison idéale pour un usage en extérieur.



Unité de contrôle avec détecteur d'immobilité intégré SLS SingleLine SCOUT pour ARI MSA

Normes : EN 137 - Directive 2014/34/UE (ATEX) - Directive IECEx/IP67 - Directive 89/336/CE (CEM).

Descriptif : L'unité de contrôle avec détecteur d'immobilité intégré MSA SLS remplit 4 fonctions : contrôle de pression de la bouteille, détection d'immobilité, fonction détresse manuelle et enregistrement de données.

Applications : Lutte contre le feu.

yohan.morel@msasafety.com - www.msasafety.com

RESPIREX - MFC INTERNATIONAL



Coussins de levage STAR JAK II

Descriptif : Les coussins de levage Stak Jak II à 12 barres augmentent de 15% la hauteur de levage. Ils sont empilables, compacts et le Kevlar les rend légers et résistants.

Applications : Levage de véhicules, déplacement d'objets lourds, stabilisation, situations d'urgence.

support@respirex.fr - www.respirex.fr

ROSTAING



CANADA

Normes : EN 388 : 4 1 3 1 - EN 511 : X1X.

Descriptif : Gant résistant au froid (0° à 10°C) en acrylique brushé, enduction nitrile sans DMF, avec picots grippants en paume, compatible écran tactile.

Applications : Manutention en milieu abrasif et froid, entrepôts logistiques, manipulation de pièces huileuses.

airausa@rostaing.fr - www.rostaing.com

SHOWA



S-TEX 581

Normes : EN388 : 4542D.

Descriptif : Paume enduite en mousse de nitrile microporeux sur tricot acier inoxydable/ polyester renforcé avec fibre de Kevlar® offrant tactilité et une importante résistance aux coupures de niveau E.

Applications : Manipulation et assemblage de pièces à bords tranchants et coupants, manipulation du verre et de fenêtres, découpe de pièces métallique sèches et huileuses, ferrailleuse.

marketing@showagroup.eu - www.showagroup.com/europe/fr-fr/

SORIFA



MANUPHYL (tube 100 ml, poche SORIBAG 800 ml & distributeur plastique)

Descriptif : MANUPHYL protège, régénère et hydrate les peaux rougies, desséchées ou crevassées par le froid, l'eau, la poussière, les détergents, l'usure mécanique.

Applications : Application en usage curatif ou en application quotidienne préventive dans tous secteurs d'industrie.

sorifa@homme-de-fer.com - www.sorifa.com



Produits et solutions

T2S



Ensemble de pluie NEPAL

Normes : EN ISO 20471 - EN 343 3/3 - EN 14058 (veste avec amovible).

Descriptif : Conçu à partir d'un tissu RIPSTOP laminé deux couches ultra résistant. Protection totale contre les intempéries. Robuste, souple et ultra respirant. Confort optimum. Deux technologies de bandes rétro réfléchissantes, prismes et billes = visibilité optimale.

Applications : EPI haute visibilité. Protection totale contre les intempéries. Pour toute personne intervenant sur l'axe routier.

info@t2s.fr - www.t2s.fr



Softshell réversible BABYLONE

Normes : EN ISO 20471 Classe 3 - EN 14058 Classe 2.

Descriptif : Unique softshell réversible du marché à offrir une protection froid de ce niveau. EPI ultra polyvalent = souplesse et visibilité optimale. Veste polaire sobre, élégante et performante en face "urbaine". Excellent coupe-vent, chaud et déperlant.

Applications : EPI extrêmement polyvalent pour une grande protection contre le froid. Usage urbain possible.

UVEX HECKEL s.a.s



MX 100 GT (Réf. 63923)

Norme : EN ISO 20345 :2011 S3 CI HI WR HRO SRC.

Descriptif : Chaussure de sécurité montante avec fermeture zip 100% imperméable et dotée de la nouvelle technologie d'isolation thermique Gore-Tex® - Prix de l'innovation Préventica Strasbourg.

Applications : Travaux en extérieur par grand froid (jusqu'à -30°C), réseaux de transport, travaux en montagne, chambres froides.



uvex pheos cx2 CBR (Réf. 9198.064)

Normes : EN 166 - EN 172 Marquage : 5-1,4.

Descriptif : Protection offrant un renforcement des contrastes, une réduction de l'exposition à la lumière bleue nocive et une vision détendue. Convient aux environnements lumineux changeants (in/out).

Applications : Travaux en extérieur in/out, travaux sollicitant fortement la vision, exposition aux rayonnements artificiels.

contact.france@uvex-heckel.fr - www.uvex-heckel.fr

TRACTEL



blocfor™ 10 ESD - blocfor™ 20 ESD - blocfor™ 30 ESD

Normes : EN 360 - CNB/P/11.062 (utilisation à plus de 100 kg).

Descriptif : Antichutes à rappel automatique de 10, 20 et 30 mètres. Disponibles en versions galva et synthétique.

Applications : Testés et homologués pour une utilisation à plus de 100kg (CNB/P/11.062) et pour une utilisation à l'horizontale sur toits/terrasses (CNB/P/11.060).

patrick.vieux@tractel.com - www.tractel.com

UNIVET



LUNETTE-MASQUE 6X3

Normes : EN166 - EN170.

Descriptif : Nouvelle génération de masque 100% compatible avec un FFP et des lunettes de sécurité à verres correcteurs. Ecran profond et panoramique, support élastomère, écran interchangeable en moins de 30 sec, revêtement anti-buée intérieur hyper performant (marquage N) et anti-rayures / anti-produits chimiques à l'extérieur.

Applications : BTP, travaux d'usinage ou mécanique, milieux poussiéreux, industrie chimique et pharmaceutique, etc.

fangeats@univet-optic.com - www.univet-optic.com

Formation technique EPI du SYNAMAP

Acteur incontournable de la protection des travailleurs et expert du marché des EPI, **le SYNAMAP est aujourd'hui le mieux placé pour vous former !**

Le SYNAMAP organise, 3 fois par an, une formation technique et réglementaire sur les équipements de protection individuelle. Si vous souhaitez :

- Renforcer vos compétences techniques sur les EPI.
 - Intervenir en véritables préconisateurs dans l'analyse des risques pour conseiller les EPI adaptés à chaque situation.
 - Acquérir le vocabulaire et toutes les connaissances propres aux EPI et à la protection de l'homme au travail.
- Alors cette formation, dont la qualité n'est plus à démontrer, est faite pour vous...

Un programme complet, un cadre agréable à Paris, une équipe de formateurs experts... Tous les ingrédients réunis pour devenir "un référent EPI".

La prochaine session aura lieu du 19 au 23 mars 2018 à Paris. N'attendez pas pour vous inscrire !

+ d'infos sur www.synamap.fr, rubrique "Formations".

Contact : Laure Ferrus - lferrus@synamap.fr - 01 79 97 75 13

Innovation travail en hauteur

ErgoLift, la plateforme motorisée développée par Audinnov

Pour faciliter et sécuriser toutes les interventions des personnels de société de Facility Management, la société AUDINNOV a conçu et développé ErgoLift. C'est une plateforme, très maniable, avec nacelle s'élevant électriquement jusqu'à 3 mètres au-dessus du sol.

La plateforme de travail est sécurisée par 2 portillons à fermeture automatique pour une mise en sécurité immédiate de l'opérateur. Equipée d'un panier porte-outils pour tout avoir à portée de mains, elle se faufile partout grâce à ses 4 roues pivotantes 360° et sa batterie qui lui donne une autonomie de 60 levées/ descentes (pas de câble électrique). Compacte, ses dimensions ont été étudiées pour un passage de porte de 70 cm. Sa forme en C permet d'intervenir au-dessus de bureaux. Sa conception rend possible des interventions dans des lieux n'offrant aucun point d'appui tel relamping dans de grands halls et une version a été spécialement conçue pour intervenir dans les dalles de plafond 60x60. + d'infos : www.audinnov.fr

Travaux publics

Une convention pour améliorer la santé et la sécurité au travail

Le 24 octobre 2017, la Fédération nationale des travaux publics, le Ministère du Travail, la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés, l'OPPBTP et l'INRS ont signé une convention de partenariat qui renouvelle leur engagement en matière de prévention pour les cinq prochaines années. Ce partenariat a pour objectif de rechercher des solutions efficaces afin d'améliorer la formation et de développer la culture de la prévention pour les acteurs des travaux publics.

Toutes les entreprises étant concernées par le risque électrique, ces nouveaux supports s'adressent à l'ensemble des travailleurs et en particulier aux personnes qui réalisent des opérations sur les installations électriques, ou à proximité. Ces affiches véhiculent des messages clairs : "vérifier l'absence de tension avec le bon outil", "travailler bien équipé", "pas d'intervention sans habilitation"...

Suite aux résultats positifs de la convention nationale de partenariat en date du 29 mars 2012 sur l'amélioration de la Santé au travail, les cinq signataires ont souhaité renouveler leur engagement en matière de prévention santé et sécurité au travail dans les Travaux Publics pour une durée de 5 ans.

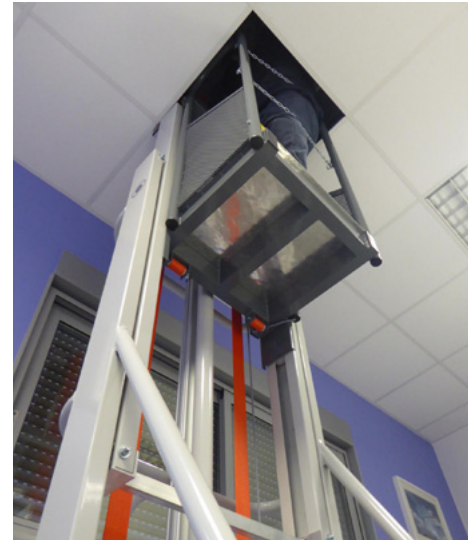
Cette convention, conclue pour 5 ans, a défini six axes prioritaires :

- Développer la culture de prévention dans les entreprises de Travaux publics en contribuant à favoriser la démarche d'évaluation des risques professionnels ;
- Identifier et promouvoir les bonnes pratiques de prévention adaptées sur ces mêmes risques ;
- Favoriser les échanges entre les réseaux des partenaires au niveau territorial ;

- Accompagner la mobilisation des entreprises de Travaux Publics pour réduire leur sinistralité ;
- Renforcer la prévention des risques professionnels dans les formations initiales et continues aux métiers des Travaux Publics ;
- Développer la connaissance des risques chimiques, des Troubles Musculo-Squelettiques (TMS) et sensibiliser les maîtres d'ouvrage aux obligations de coordination et de conception pour renforcer la sécurité des salariés.

La convention garantit le développement de compétences pour amener les acteurs de Travaux Publics à identifier les dangers et analyser les risques auxquels ils peuvent être exposés dans leur travail. Améliorer la qualité de vie au travail, renforcer le dialogue social et les ressources de la politique de prévention constituent un enjeu majeur pour mieux prévenir et anticiper les risques classiques et émergents.

Les résultats des travaux seront publiés, notamment par l'INRS ou l'OPPBTP. Les propositions seront ensuite déployées au niveau national et régional.



Sensibilisation

Risque électrique : l'INRS publie une série d'affiches pour sensibiliser les entreprises

Toutes les entreprises étant concernées par le risque électrique, ces nouveaux supports s'adressent à l'ensemble des travailleurs et en particulier aux personnes qui réalisent des opérations sur les installations électriques, ou à proximité. Ces affiches véhiculent des messages clairs : "vérifier l'absence de tension avec le bon outil", "travailler bien équipé", "pas d'intervention sans habilitation"... + d'infos : www.inrs.fr



Editeur de Référence :

SYNAMAP
21, rue Leblanc - 75015 PARIS
Tél. : 01 79 97 75 10 / Fax : 01 79 97 75 15
info@synamap.fr - www.synamap.fr

Directeur de la publication : Renaud Derbin

Réalisation : Laure Ferrus

Crédit photos : Fotolia

Les articles de ce journal peuvent être reproduits, à condition de citer la source et d'en informer le SYNAMAP.



REFERENCE N°63

Protection des Hommes au travail